



## REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

### ARRETE N° 009-2021

**OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION –SUR LA COMMUNE DE TADEN ET TRELAT POUR DES TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT. FIBRE OPTIQUE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX.**

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
- VU la demande de l'entreprise CODICOM, 2 rue de la mer 29 Bd Legris 22680 ETABLES SUR MER, concernant la réalisation de travaux d'installation de la fibre optiques pour le haut débit, **à compter du 25 Janvier 2021**, et jusqu'à la fin des travaux.
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques, et sur les voies départementales situées à l'intérieur des agglomérations.

13

### ARRETONS

**ARTICLE 1 : A partir du 25 Janvier 2021**, la circulation sera adaptée en fonction des travaux réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux **.secteurs :** La Garaye/ La Méréille/ Launay/ L'Avaugour/ Le Parc/ La Grand'Ville/ Les Landes Basses.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

**ARTICLE 3 :** Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur des Services de la commune, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Monsieur le Sous –Préfet de l'arrondissement de DINAN.



A TADEN, le 21 Janvier 2021,

Le Maire,

Evelyne THOREUX